



Rencontre du réseau des correspondants handicap

**L'accessibilité numérique :
comment relever le défi ?**

5 avril 2017 – 14h-17h
Centre Hospitalier de Carcassonne

Ordre du jour

- 1/ Tour de table et présentations**
- 2/ Qu'est-ce que l'accessibilité numérique ? Quels enjeux ?**
- 3/ Quels sont les publics concernés ?**
- 4/ L'accompagnement du FIPHFP**
- 5/ Les prestations autour de l'accessibilité numérique et les supports d'achat**
- 6/ Repères pour une démarche vertueuse**
- 7/ L'accessibilité numérique au CNED**
- 8/ Calendrier des prochaines réunions**

Ordre du jour

1/ Tour de table et présentations

2/ Qu'est-ce que l'accessibilité numérique ? Quels enjeux ?

3/ Quels sont les publics concernés ?

4/ L'accompagnement du FIPHFP

5/ Les prestations autour de l'accessibilité numérique et les supports d'achat

6/ Repères pour une démarche vertueuse

7/ L'accessibilité numérique au CNED

8/ Calendrier des prochaines réunions

1/ Tour de table

- **Tour de table**
 - Votre structure
 - Votre fonction
 - Vos attentes / ce temps d'échanges



1/ Tour de table

- **Les intervenants**

- **Antoine CAO**, Directeur du programme accessibilité numérique / Direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'Etat (DINSIC) antoine.cao@modernisation.gouv.fr
- **Philippe HAULET**, Programme accessibilité, CNED - Philippe.Haulet@cned.fr

Ordre du jour

1/ Tour de table et présentations

2/ Qu'est-ce que l'accessibilité numérique ? Quels enjeux ?

3/ Quels sont les publics concernés ?

4/ L'accompagnement du FIPHFP

5/ Les prestations autour de l'accessibilité numérique et les supports d'achat

6/ Repères pour une démarche vertueuse

7/ L'accessibilité numérique au CNED

8/ Calendrier des prochaines réunions

2/ Définition

- **Définitions**

- Rendre possible l'accès à l'information quel que soit la nature du handicap.
- Réaliser des produits numériques pouvant être utilisés par tous, sans distinction de sexe, d'âge, de situation ou de handicap

- **Une base légale :**

- LOI n°2005-102 du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées »
- Décret d'application relatif à l'article 47 : Impose aux sites de l'Etat de rendre leurs services de communication publique en ligne accessibles aux personnes en situation de handicap
- Arrêté du 21 octobre 2009 : stipule aux administrations de se référer au RGAA pour attester de la conformité de leurs services en ligne
- Articles 23 et 31 : Imposent aux employeurs de prendre, en fonction des besoins dans une situation concrète, des mesures appropriées pour permettre aux travailleurs handicapés d'accéder à un emploi ou de conserver un emploi
- En 2015 les deux référentiels historiques Accessiweb et RGAA ont été réunis, dans le RGAA V3
- Loi travail du 8 août 2016 : il est demandé que les logiciels installés soient accessibles pour les personnes en situation de handicap (Décret d'application en attente)
- Loi pour une République numérique (2016) pour élargir l'obligation au-delà du secteur public. Cela doit concerner notamment « les sites internet, intranet, extranet, les applications mobiles, les progiciels et le mobilier urbain numérique »

2/ Définition

Le référentiel RGAA V3 (DINSIC) pour l'e-accessibilité des sites internet de l'administration publique

- *Permet de tester la conformité d'un site internet à la loi*
 - **PRINCIPE 1 : UN SITE PERCEPTIBLE**
 - Faire en sorte que chaque information soit perceptible par tout utilisateur
 - **PRINCIPE 2 : UN SITE UTILISABLE**
 - Rendre toutes les fonctionnalités accessibles au clavier
 - Laisser à l'utilisateur suffisamment de temps pour lire et utiliser le contenu
 - Ne pas concevoir de contenu susceptible de provoquer des crises
 - Fournir à l'utilisateur des éléments d'orientation pour naviguer, trouver le contenu et se situer dans le site.
 - **PRINCIPE 3 : UN SITE COMPRÉHENSIBLE**
 - Rendre le contenu textuel lisible et compréhensible.
 - Faire en sorte que les pages apparaissent et fonctionnent de manière prévisible.
 - Aider l'utilisateur à éviter et à corriger les erreurs de saisie.
 - **PRINCIPE 4 : UN SITE ROBUSTE**
 - Optimiser la compatibilité avec les agents utilisateurs actuels et futurs

2/ Définition

Décision du Défenseur des Droits relative à l'accessibilité des logiciels utilisés par les agents publics en situation de handicap :

- Dans une **décision du 9 février 2017**, le défenseur des droits, saisi par une association de soutien aux personnes déficientes visuelles, montre une méconnaissance du dispositif juridique par les ministères. Notamment, leur obligation d'aménagement raisonnable en matière d'accessibilité numérique.
- L'instruction du dossier a permis également de montrer que les mesures prises en 2015 et en 2016 par la direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'Etat (DINSIC) et le fonds pour l'insertion des personnes en situation de handicap dans la fonction publique (FIPHFP) devraient **renforcer l'effectivité du droit à l'accès aux outils et aux logiciels numériques mis à disposition des agents en situation de handicap**.

2/ Définition

A l'étranger :

- **Aux États-Unis**, l'accessibilité numérique a été prise en compte dès 1998, avec l'adoption par le Congrès d'un amendement couramment appelé "section 508" qui porte sur l'accessibilité des sites fédéraux et des ressources électroniques du gouvernement.
- Certains **pays européens sont en pointe** : la Grande-Bretagne (Disability Discrimination Act, 1995) l'Irlande ("Disability Act", 1999) ; l'Allemagne et l'Espagne (2002) ; la Grèce (2003)

2/ Définition

Les enjeux de l'accessibilité numérique :

- Accès à l'information, à la formation et aux outils de travail pour **TOUS** les agents
- Favoriser **l'inclusion sociale** : éviter les discriminations
- Favoriser **le recrutement et le maintien dans l'emploi** de personnes en situation de handicap
- L'amélioration continue des applications pour **TOUS**

Ordre du jour

- 1/ Tour de table et présentations
- 2/ Qu'est-ce que l'accessibilité numérique ? Quels enjeux ?
- 3/ Quels sont les publics concernés ?**
- 4/ L'accompagnement du FIPHFP
- 5/ Les prestations autour de l'accessibilité numérique et les supports d'achat
- 6/ Repères pour une démarche vertueuse
- 7/ L'accessibilité numérique au CNED
- 8/ Calendrier des prochaines réunions

3/ Quel public concerné ?

Déficiences motrices (tétraplégie, infirmité motrice cérébrale, sclérose, arthrite, tendinite...)

- **Exemples de claviers adaptés** : claviers guide-doigt (pour les personnes qui ne peuvent appuyer sur une seule touche à la fois), trackball (permet d'être utilisé uniquement avec les mouvements de doigts), joystick
- **Exemple pour remplir des formulaires sans souris** : permettre qu'ils puissent être remplis via le clavier ou bien que l'ensemble du texte soit cliquable (et pas uniquement la case)

Déficiences visuelles : (cécité, vision tubulaire, glaucome, daltonisme...)

- **Exemple** : « Zoom-text » changent beaucoup de réglages (taille du texte, couleurs, thèmes etc.)
- **Exemple** : Les « lecteurs d'écrans » permettent de lire l'écran et le restituer en braille (80% des personnes aveugles ne lisent pas le braille couramment et utilisent plutôt des commandes vocales).

3/ Quel public concerné ?

Déficience auditive (surdit , malentendante) :

- **Exemple** : « sous-titrage » de vid es (possibilit  de sous titrer au-del  des paroles : les bruits, l'ambiance, etc...)
- **Exemple** : « Transcription » : le c  t de mise en accessibilit  d'une vid o n'est pas si  lev  car possibilit  de partir de l' crit de faire un montage par la suite

D ficience mentale, cognitive, et psychique (Dyslexie, dyspraxie, dyscalculie, photosensibilit , autisme...)

- **Exemple** : Police « open-dyslexique » mise en page modifi e, etc... (l'utilisateur peut t l charger la police et ainsi permettre de la changer, et choisir d'a rer les lignes de textes etc.)

Ordre du jour

- 1/ Tour de table et présentations
- 2/ Qu'est-ce que l'accessibilité numérique ? Quels enjeux ?
- 3/ Quels sont les publics concernés ?
- 4/ L'accompagnement du FIPHFP**
- 5/ Les prestations autour de l'accessibilité numérique et les supports d'achat
- 6/ Repères pour une démarche vertueuse
- 7/ L'accessibilité numérique au CNED
- 8/ Calendrier des prochaines réunions

4/ Les aides du FIPHFP

Le FIPHFP souhaite accompagner les employeurs publics dans la mise en accessibilité de leurs sites « web » et/ ou applicatifs métiers « internet », internes et externes.

- Les employeurs sont invités à réaliser une « inspection » destinée à :
 - leur délivrer un **label type « Accessiweb »**, ou « **E-accessible** » délivré par la Direction Interministérielle du Numérique et du Système d'Information et de Communication du gouvernement (DINSIC),
 - ou bien une **déclaration de conformité** publiée sur leur site web, suite à un audit interne selon les règles du référentiel RGAA.
- Le FIPHFP intervient pour les sites et applicatifs web **antérieurs au 29 avril 2015**, date d'entrée en vigueur du référentiel RGAA (adresse URL déjà existante avant cette date).
- Les logiciels distribués par des éditeurs n'entrent pas dans le champ de cette aide.

4/ Les aides du FIPHFP

Diagnostic d'accessibilité des sites et applicatifs internet ou à usage strictement interne

- Objectif : accompagner les employeurs publics dans la connaissance du niveau d'accessibilité des sites/application web semi-publics ou à usage strictement interne (intranet, applications propres à un métier...)

Description et périmètre de l'aide

- Le diagnostic (pré-audit) d'accessibilité vise à évaluer la conformité du site ou de l'applicatif internet / intranet avec le RGAA **et a minima avec une dizaine de critères « simple A » obligatoires parmi les 50 principaux critères d'accessibilité.**
- Lien DINSIC <https://references.modernisation.gouv.fr/e-accessible-50-criteres-du-niveau-1>

Modalités de prise en charge de l'aide

- Le FIPHFP participe, déduction faite des autres financements:
 - au coût du pré-audit d'accessibilité, dans la limite d'un **plafond de 325€** s'il s'agit d'un site/ application web semi-public,
 - au coût du pré-audit d'accessibilité, dans la limite d'un plafond de 750€ s'il s'agit d'un site/ application web à usage strictement interne.

4/ Les aides du FIPHFP

Mise en accessibilité des sites et applicatifs internet ou à usage strictement interne

- Le FIPHFP prend en charge la réalisation d'audit et le support technique en accessibilité destiné à accompagner les employeurs publics dans la mise en accessibilité de leur site/application web semi-public ou à usage strictement interne, dans les conditions ci-après :

Prestations		Plafond attribuable (TTC)	Usage du site ou de l'applicatif	
			Site/ application web semi-public	Site/application web à usage strictement interne
Audit pour un site/applicatif de complexité simple	Audit initial	1 600 €	Prise en charge à hauteur de 50 % du montant payé dans la limite du plafond.	Prise en charge à hauteur de 80 % du montant payé dans la limite du plafond
	Suivi des améliorations	4 000 €		
	Audit de validation	1 600 €		
Audit pour un site/applicatif de complexité moyenne	Audit initial	2 600 €		
	Suivi des améliorations	5 000 €		
	Audit de validation	2 200 €		
Audit pour un site/applicatif de complexité élevée	Audit initial	4 000 €		
	Suivi des améliorations	6 000 €		
	Audit de validation	3 000 €		
5 Sites ou applicatifs Web par employeur pour une période de 3 ans maximum, non renouvelable.				

18

4/ Les aides du FIPHFP

Sensibilisation et formation à l'accessibilité numérique

- Favoriser l'appropriation et la connaissance des enjeux relatifs à l'accessibilité numérique des acteurs internes à l'employeur (comment rendre accessible un site internet, quels enjeux pour les employeurs publics, modalités d'application du référentiel général d'accessibilité pour les administrations -RGAA)

Modalités de prise en charge de l'aide

- Le FIPHFP prend en charge, déduction faite des autres financements :
 - les frais de sensibilisation, de formations individuelles et collectives dans la limite de **1.000€ par jour** et dans la limite de 10 jours maximum par an.
- Le FIPHFP prend en charge, déduction faite des autres financements:
 - les frais de formations diplômantes, qualifiantes ou certifiantes
 - dans la limite d'un **plafond employeur de 10.000€ par an**
 - et dans la limite d'un **plafond de 30.000€**.

4/ Les aides du FIPHFP

Sensibilisation et formation à l'accessibilité numérique

- Favoriser l'appropriation et la connaissance des enjeux relatifs à l'accessibilité numérique des acteurs internes à l'employeur (comment rendre accessible un site internet, quels enjeux pour les employeurs publics, modalités d'application du référentiel général d'accessibilité pour les administrations -RGAA)

Modalités de prise en charge de l'aide

- Le FIPHFP prend en charge, déduction faite des autres financements :
 - les frais de sensibilisation, de formations individuelles et collectives dans la limite de **1.000€ par jour** et dans la limite de 10 jours maximum par an.
- Le FIPHFP prend en charge, déduction faite des autres financements:
 - les frais de formations diplômantes, qualifiantes ou certifiantes
 - dans la limite d'un **plafond employeur de 10.000€ par an**
 - et dans la limite d'un **plafond de 30.000€**.

4/ Les aides du FIPHFP

Pour en savoir plus

Dispositions spécifiques du FIPHFP pour l'amélioration de l'accessibilité numérique de sites et applicatifs internet :

<http://www.fiphfp.fr/Au-service-des-employeurs/Interventions-du-FIPHFP/Creer-les-conditions-de-succes-de-l-insertion-et-du-maintien-dans-l-emploi/Renforcer-l-accessibilite-numerique/Mise-en-accessibilite-des-sites-et-applicatifs-internet-ou-a-usage-strictement-interne>

avec possibilité de chargement du catalogue des interventions du FIPHFP relatives à l'accessibilité numérique (document accessible)

Contact FIPHFP

Nathalie DROSS-LEJARD

Déléguee aux employeurs publics et aux partenaires nationaux

nathalie.dross@caissedesdepots.fr

Ordre du jour

- 1/ Tour de table et présentations
- 2/ Qu'est-ce que l'accessibilité numérique ? Quels enjeux ?
- 3/ Quels sont les publics concernés ?
- 4/ L'accompagnement du FIPHFP
- 5/ Les prestations autour de l'accessibilité numérique et les supports d'achat**
- 6/ Repères pour une démarche vertueuse
- 7/ L'accessibilité numérique au CNED
- 8/ Calendrier des prochaines réunions

5/ Les prestations autour de l'accessibilité numérique et des supports d'achat

Intervention d'Antoine CAO, DINSIC.

- Catégories de prestations destinées à aider les administrations à se conformer à leurs obligations en matière d'accessibilité sur différents aspects

Organisation interne pour prendre en compte l'accessibilité

Lot 1. UO1 – Accompagnement Schéma pluriannuel

Lot 1. UO2 – Accompagnement Ecoute usagers internes

Lot 1. UO7 – Réalisation diagnostic rapide d'un ou plusieurs services

Prise en compte de l'accessibilité à différentes étapes d'un projet

Lot 1. UO3 – Maquettes graphiques et spécifications

Lot 1. UO4 – Développement, intégration du code

Lot 1. UO5 – Cadrage de la recette

Lot 1. UO6 – Opérations de recette

Audit de conformité au RGAA et publication d'une déclaration de conformité

Lot 1. UO8 – Audit initial

Lot 1. UO9 – Audit de contrôle

Lot 1. UO9 – Audit accompagné

Montée en compétence et formation

Lot 2. UO1 – Sensibilisation

Lot 2. UO2 – Formation conception et développement (niveau 1 et niveau 2)

Lot 2. UO3 – Formation ergonomie

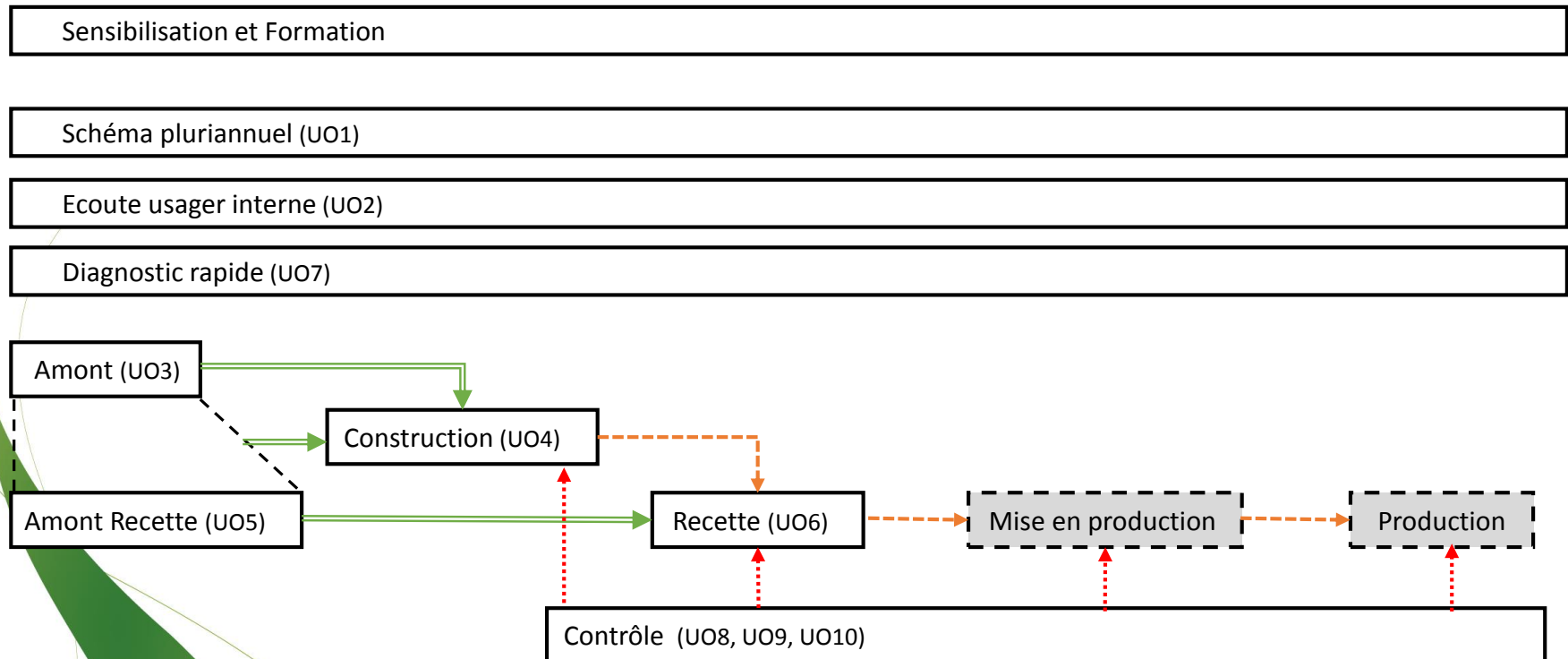
Lot 2. UO3 – Formation sur la rédaction de contenus éditoriaux accessibles

Lot 2. UO5 – Formation auditeur RGAA

5/ Les prestations autour de l'accessibilité numérique et des supports d'achat

Intervention d'Antoine CAO, DINSIC.

Prestations dans les périodes du cycle de vie d'un site web



Légende

"Amont" : spécification, expression de besoin, maquette, ...

"Construction" : développement, test, intégration, configuration, paramétrage, ...

5/ Les prestations autour de l'accessibilité numérique et des supports d'achat

Intervention d'Antoine CAO, DINSIC. (Cf. diaporama ad hoc en complément)

- Supports d'achat
 - Les supports d'achats des entités : marchés spécifiques au(x) projet(s), marchés de globalisation/mutualisation (ex. tierce maintenance de une ou plusieurs applications, support logiciels libres, ...)
 - Les supports d'achat interministériel de la Direction des achats de l'Etat (DAE)
 - Les supports d'achats de l'UGAP
 - Le support d'achat de la DINSIC

Ordre du jour

- 1/ Tour de table et présentations
- 2/ Qu'est-ce que l'accessibilité numérique ? Quels enjeux ?
- 3/ Quels sont les publics concernés ?
- 4/ L'accompagnement du FIPHFP
- 5/ Les prestations autour de l'accessibilité numérique et les supports d'achat
- 6/ Repères pour une démarche vertueuse**
- 7/ L'accessibilité numérique au CNED
- 8/ Calendrier des prochaines réunions

6/ Repères pour une démarche vertueuse

Les pièges à éviter :

- **L'absence d'engagement fort du hiérarchique est un frein à toute démarche**
- **Ne pas accompagner ce changement en interne est périlleux**
- **Vouloir tout faire tout de suite** : plutôt avancer par étape et par pallier intermédiaire
- **La prise en compte de l'accessibilité tardive dans un projet** : il est plus compliqué et plus cher de prendre en compte l'accessibilité sur des projets existants.
- **Un site spécifique aux personnes en situation de handicap** : une option stigmatisante qui oublie que l'accessibilité numérique est bénéfique pour TOUS les publics.
- « On n'a plus rien à faire » : **l'absence de maintenance** du site internet, des logiciels métiers diminue de facto le niveau d'accessibilité...



6/ Repères pour une démarche vertueuse

Des aspects techniques à prendre en compte :

- Les images : décrire les images complexes comme les graphiques. Pour un non voyant ou un malvoyant, un graphique non décrit est un graphique qui ne donne aucune information.
- Les couleurs : l'information ne doit pas être donnée uniquement par la couleur
- Séparation du fond et de la forme : l'information doit être linéarisée. Tout doit se dérouler l'un en dessous de l'autre
- Les tableaux : on ne perd aucune information une fois linéarisée
- Les formulaires : Les formulaires également doivent pouvoir être accessibles aux personnes utilisant des aides techniques spécifiques pour accéder au web.



L'accessibilité numérique est indispensable à certains, et utile à tous

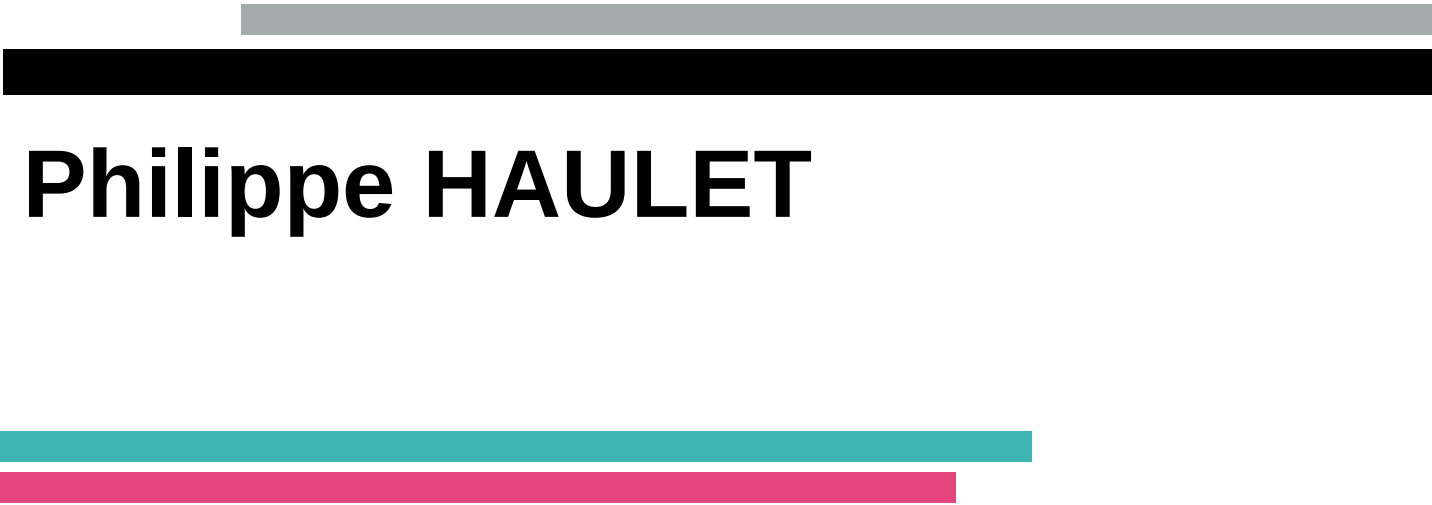
Ordre du jour

- 1/ Tour de table et présentations
- 2/ Qu'est-ce que l'accessibilité numérique ? Quels enjeux ?
- 3/ Quels sont les publics concernés ?
- 4/ L'accompagnement du FIPHFP
- 5/ Les prestations autour de l'accessibilité numérique et les supports d'achat
- 6/ Repères pour une démarche vertueuse
- 7/ L'accessibilité numérique au CNED**
- 8/ Calendrier des prochaines réunions



CNED

AU SERVICE DE TOUTES LES RÉUSSITES



Philippe HAULET

Responsable Accessibilité
Numérique

- Le CNED est au cœur de l'innovation pour permettre à chacun d'apprendre et de se former avec les technologies d'aujourd'hui : élèves, étudiants, enseignants, professionnels...
- **Scolarité réglementée**
 - Le CNED "assure pour le compte de l'Etat, le service public de l'enseignement à distance" extrait du décret 2009-238 du 27 février 2009.
- **Formation tout au long de la vie**
 - Le CNED forme tous ceux qui ont un projet de formation quels que soient leur âge et leur situation (enseignement supérieur, formation professionnelle, concours...).

L'activité du CNED

Offre

500

formations

3 000

modules

239 500

inscrits

13%

hors métropole



2/3

d'adultes

50%

en formation supérieure



1^{er}

opérateur de formation

tout au long de la vie en
Europe et dans le monde
francophone



8

sites en métropole

et des représentations outre-mer :
Guadeloupe, Guyane, La Réunion,
Martinique, Nouvelle-Calédonie,
Polynésie française

△ siège social du CNED

Effectif global

2 200

personnes

Budget

86,9

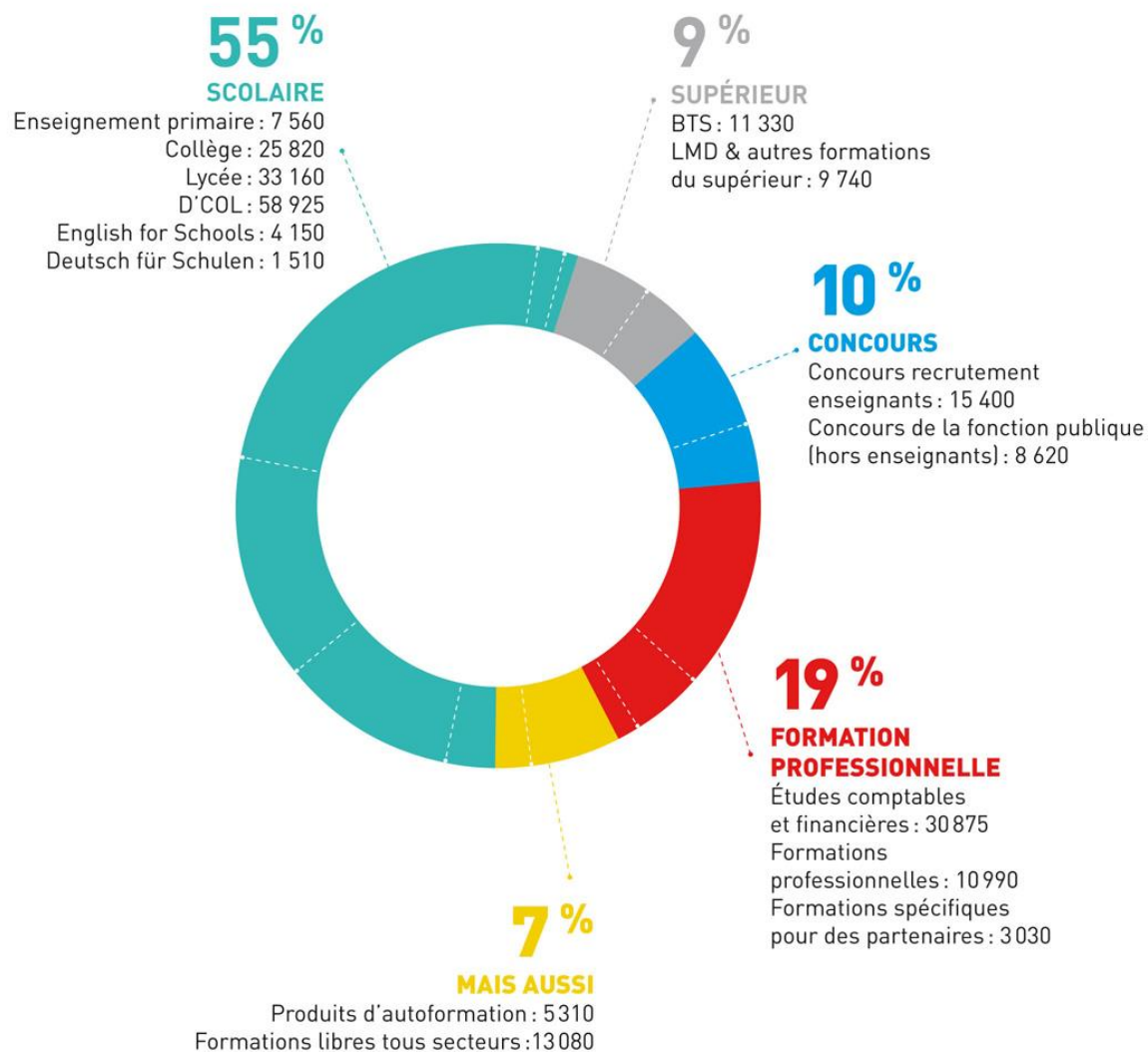
millions d'euros

Recettes commerciales

55,4

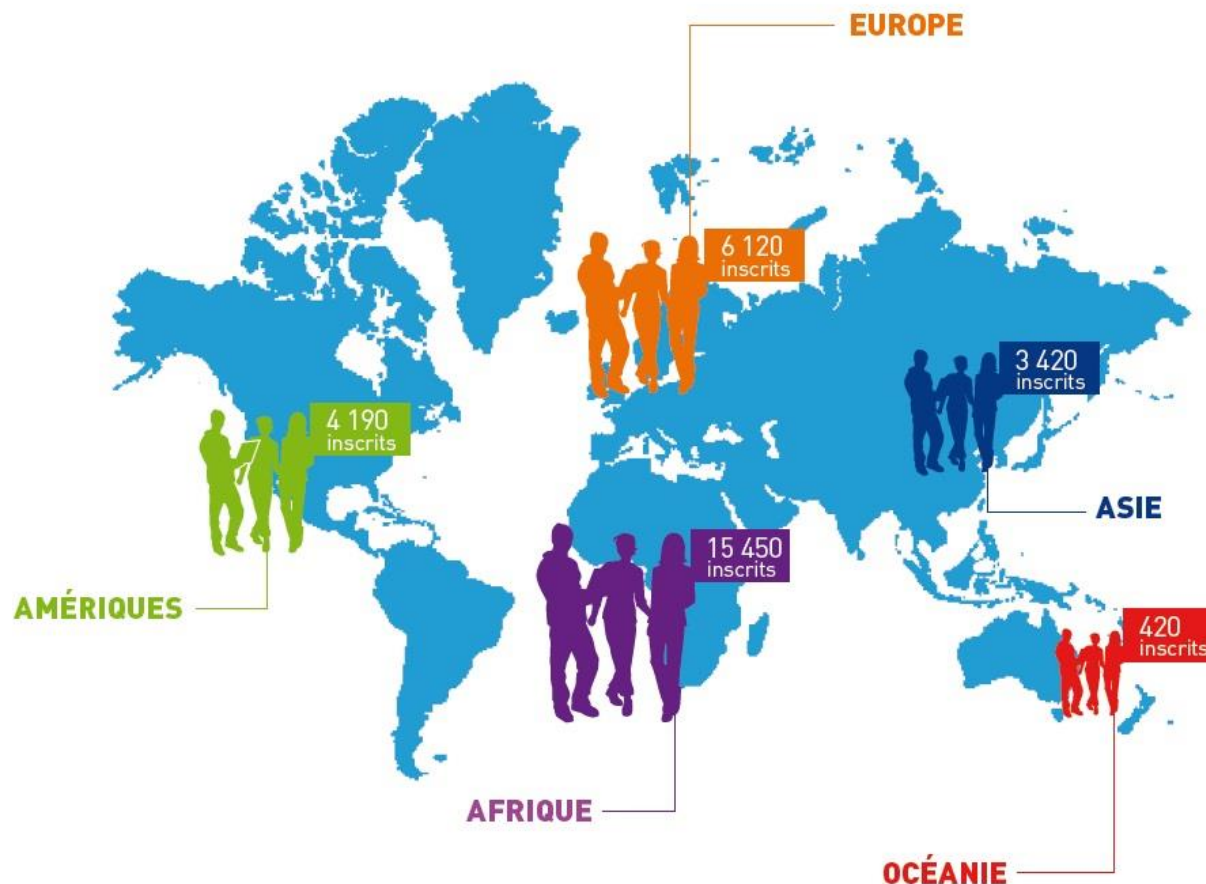
millions d'euros

Les publics du CNED



Un acteur incontournable à l'international

Répartition des inscrits dans le monde : 29 600 inscrits dont plus de 14 600 élèves bénéficient des enseignements du CNED à l'étranger.



- Engagement de la direction générale formalisé par un projet d'établissement
- Un responsable accessibilité numérique pour l'établissement
- Un groupe de 20 référents accessibilité numérique répartis sur les 8 sites
- Des formations de sensibilisation au handicap dans le travail
- Plus de 400 agents équipés en poste informatique adapté

- Adapter l'équipement informatique des enseignants en situation de handicap
- Former les agents de service public :
 - Sensibiliser aux problématiques des handicaps
 - Former les chefs de projet à l'accessibilité numérique
 - Former les enseignants assurant le suivi d'apprenants handicapés
 - Former à l'usage des aides techniques numériques
 - ...
- Rendre accessibles les nouveaux dispositifs de formation
- ...

- Permettre la mise en place d'une démarche d'amélioration continue
- Eviter les points de blocage liés aux grandes quantités de médias temporels
- Répartir l'effort sur plusieurs années
- Obtenir des résultats encourageants pour les intervenants
- Rassurer la direction générale

1. Traiter les plateformes de production et de diffusion
2. Créer les modèles de production des contenus
3. Produire en priorité les nouveaux dispositifs de formation en conformité
4. Mettre en conformité les autres dispositifs lors de la refonte

Ordre du jour

- 1/ Tour de table et présentations
- 2/ Qu'est-ce que l'accessibilité numérique ? Quels enjeux ?
- 3/ Quels sont les publics concernés ?
- 4/ L'accompagnement du FIPHFP
- 5/ Les prestations autour de l'accessibilité numérique et les supports d'achat
- 6/ Repères pour une démarche vertueuse
- 7/ L'accessibilité numérique au CNED
- 8/ Calendrier des prochaines réunions**

8/ Calendrier des réunions à venir

REP	RCH	Club RH
<u>15 mai 2018 :</u> le contentieux du reclassement pour inaptitude : construire une procédure conforme aux approches réglementaires	<u>5 juillet 2018 :</u> la mobilité inter-fonction publique	<u>23 mai 2018 :</u> les obligations réglementaires relatives au maintien dans l'emploi (aménagement raisonnable du poste de travail, obligation de moyens de reclassement...)



Merci pour votre attention !

Pilotes du Handi-Pacte

Marc GUERRIER DE DUMAST

Délégué territorial handicap FIPHFP Occitanie

Marc.guerrierdedumast@caissedesdepots.fr

Tél. : 05 62 73 61 36

Jacqueline MARECHAL

Conseillère interministérielle de l'action sociale et de l'environnement
professionnel à la plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion
des ressources humaines

jacqueline.marechal@occitanie.gouv.fr

Tél. : 05 34 45 33 42

Hélène GENIN

Hélène.genin@amnyos.com

Tél. : 06 28 51 64 07



Pierre JOLIDON

p.jolidon@groupe-eneis.com

Tél. : 06 98 92 78 79



GROUPE ENEIS

Pour toute question :

pacte.occitanie@amnyos.com

Annexes

- Différentes situations de handicap
- Ressources RGAA
- Schéma pluriannuel de mise en accessibilité
- Liste des critères pour le diagnostic rapide d'un site internet, intranet ou extranet

Différentes situations de handicap

Situation de handicap	Handicap permanent	Handicap temporaire	Handicap lié au contexte
Toucher	Personne amputée d'une main	Personne qui s'est cassé le bras	Mère de famille portant un bébé
Vue	Personne aveugle	Personne souffrant d'une cataracte	Conducteur ébloui
Ouïe	Personne sourde	Personne souffrant d'une otite	Barman assourdi par du bruit ambiant
Langage parlé	Personne muette	Personne souffrant d'une laryngite	Personne avec un très fort accent

Ressources RGAA



Ressources RGAA

en marge du référentiel pour mieux appréhender le RGAA

Comprendre les difficultés liées à l'accessibilité numérique dans une situation de handicap

- **Défauts d'accessibilité : Impacts sur les utilisateurs**

Ce guide permet d'évaluer l'impact utilisateur d'un problème d'accessibilité.

[Consulter le guide « Défauts d'accessibilité : Impacts sur les utilisateurs » en ligne](#)

- **Guide des troubles Dys**

Ce guide illustre les difficultés rencontrées sur le web par les personnes avec troubles DYS et explique comment améliorer les contenus.

[Télécharger le guide des troubles Dys \(pdf 609ko\)](#) [\(word 101ko\)](#)

- **Guide sur le handicap mental**

Ce guide illustre les difficultés rencontrées sur le web par les utilisateurs présentant un handicap mental et décrit des moyens à disposition de rédacteurs ou de développeurs pour améliorer les contenus.

[Télécharger le guide sur le handicap mental \(pdf 420ko\)](#) [\(odt 61ko\)](#)

Ressources RGAA

en marge du référentiel pour mieux appréhender le RGAA

Mettre en application le RGAA et évaluer la conformité

- **Accessibilité numérique et RGAA 3 : Guide pour décideurs**

Ce guide est destiné à toute personne ayant une responsabilité dans la politique d'accessibilité numérique de l'organisation.

[Consulter le guide pour décideurs en ligne](#)

Télécharger le guide pour décideurs (pdf 373ko) [\(odt 36ko\)](#)

- **Guide du chef de projets RGAA 3**

Ce guide est destiné aux chefs de projets, pour les accompagner et leur donner des clés pour intégrer l'accessibilité numérique dans toutes les étapes d'un projet dans l'objectif d'une conformité au RGAA 3.

[Consulter le guide du chef de projets en ligne](#)

[Télécharger le guide du chef de projets \(pdf 451ko\) \(odt 39ko\)](#)

- **Guide de l'auditeur RGAA 3**

Le guide de l'auditeur décrit les étapes de réalisation d'un audit, depuis la constitution de l'échantillon, la définition des dérogations, l'accompagnement à la compréhension des écarts, jusqu'à la gestion des contestations.

[Consulter le guide de l'auditeur RGAA 3 en ligne](#)

[Télécharger le guide de l'auditeur RGAA 3 \(pdf 396ko\)](#)

Ressources RGAA

en marge du référentiel pour mieux appréhender le RGAA

- **Guide des dérogations RGAA 3**

Ce guide présente la liste complète des dérogations admises par le RGAA, des indications sur la gestion des dérogations et les moyens de compensation à mettre en place.

[Consulter le guide des dérogations RGAA 3 en ligne](#)

[Télécharger le guide des dérogations RGAA 3 \(pdf 151ko\)](#) [\(odt 44ko\)](#)

- **Modèles de documents**

Modèles des documents obligatoires à adapter en fonction du contexte du site ou de l'application web

[modèle de page d'aide](#) (fichier aide.html)

[modèle de déclaration de conformité](#) (fichier declaration-de-conformite.html)

[modèle de notices d'utilisation de composants interactifs, à intégrer dans la page d'aide selon les besoins](#) (fichier composants.html)

- **Méthodologie de tests**

Le RGAA 3 est une transposition opérationnelle des WCAG 2.0, norme internationale d'accessibilité des contenus web. Pour rendre l'évaluation plus simple, une méthodologie de tests est mise à disposition.

[Consulter la méthodologie de tests RGAA 3 2017 en ligne](#)

[Télécharger la méthodologie de tests RGAA 3 2017](#)

Ressources RGAA

en marge du référentiel pour mieux appréhender le RGAA

- **Outil Assistant RGAA**

Assistant RGAA est une extension à installer sur Firefox ou Chrome. L'extension reprend chaque test du référentiel RGAA 3 2016 et propose pour chacun une fonctionnalité d'aide à la détection et à l'évaluation.

[Installation de l'extension Assistant RGAA](#)

- **Guide sur les lecteurs d'écran**

Pour s'assurer de l'accessibilité de certains contenus, le RGAA impose de réaliser des tests de restitution selon une des combinaisons fournies par la [base de référence](#) (combinaisons de navigateurs web et de lecteurs d'écran les plus fréquemment utilisées).

[Consulter le guide sur les lecteurs d'écran en ligne](#)

[Télécharger les sources du guide sur les lecteurs d'écran](#)

- **Bibliothèque de référence des restitutions des composants JavaScript (ARIA)**

Développeurs et auditeurs doivent s'assurer que les implémentations des composants riches (ARIA notamment) sont correctes. La bibliothèque des composants ARIA établit les restitutions obtenues par défaut avec les technologies d'assistance de la base de référence.

[Consulter la bibliothèque de référence en ligne](#)

[Télécharger la bibliothèque de référence](#)

Ressources RGAA

en marge du référentiel pour mieux appréhender le RGAA

- **Référentiel spécifique aux plateformes mobiles/tactiles**

Ce référentiel spécifique aux plateformes mobiles/tactiles (à utiliser en complément du RGAA 3 2017), demande par exemple d'évaluer la largeur et la hauteur des zones interactives, en fixant la conformité à un minimum de 9mm*9mm.

[Consulter le référentiel le référentiel spécifique aux plateformes mobiles/tactiles](#)

- **Référentiel pour une rédaction de contenus alternatifs en langage simplifié (RLS)**

Chaque texte qui nécessite un niveau de lecture plus avancé que le premier cycle de l'enseignement secondaire dispose d'une alternative. Ce critère concerne notamment les utilisateurs qui présentent un handicap mental ou psychique.

Le référentiel pour une rédaction en langage simplifié permet de contrôler la conformité des résumés adaptés.

[Consulter le référentiel pour une rédaction de contenus alternatifs en langage simplifié](#)

[Télécharger les sources du référentiel pour une rédaction de contenus alternatifs en langage simplifié](#)

Ressources RGAA

en marge du référentiel pour mieux appréhender le RGAA

Conception éditoriale et graphique, édition et rédaction de contenus

- **Guide du concepteur RGAA 3**

Ce guide se présente sous la forme de fiches pratiques par domaine de conception (fonctionnelle, graphique ou multimédia).

[Consulter le « Guide du concepteur RGAA 3 » en ligne](#)

[Télécharger les sources du guide du concepteur RGAA 3 \(pdf 1,6Mo\)](#)

- **Guide « Contribuer sur le web de manière accessible »**

Ce guide du contributeur web aborde la problématique de l'accessibilité liée aux contenus éditoriaux. Il se présente sous forme de fiches et un glossaire.

[Consulter le guide « Contribuer sur le web de manière accessible » en ligne](#)

[Télécharger les sources du guide « Contribuer sur le web de manière accessible » \(pdf 484ko\)](#)

Ressources RGAA

en marge du référentiel pour mieux appréhender le RGAA

- **Créer des documents bureautiques accessibles**

Cette rubrique aborde la problématique des documents bureautiques.

[Consulter « Créer des documents bureautiques accessibles » en ligne](#)

Des guides sont proposés pour rendre accessibles les fichiers de traitement de texte, de tableur ou de présentation, ainsi que, des fichiers au format PDF :

Guide pour Microsoft Word 2013 ([odt 3,1Mo](#)) ([pdf 2,7Mo](#))

Guide pour Microsoft Excel 2013 ([odt 2Mo](#)) ([pdf 2Mo](#))

Guide pour Microsoft PowerPoint 2013 ([odt 1,7Mo](#)) ([pdf 1,7Mo](#))

Guide pour Libre Office Writer 4.3 ([odt 2Mo](#)) ([pdf 1,9Mo](#))

Guide pour Libre Office Calc 4.3 ([odt 1,7Mo](#)) ([pdf 1,6Mo](#))

Guide pour Libre Office Impress 4.3 ([odt 1,4Mo](#)) ([pdf 1,4Mo](#))

Guide pour Adobe Acrobat Pro Document Cloud 2015 ([odt 3,2Mo](#)) ([pdf 2,9Mo](#))

- **Créer des documents accessibles au format EPUB**

Cette rubrique aborde la création de documents au format EPUB, généralement utilisé pour des livres numériques.

[Consulter « Créer des documents accessibles au format EPUB » en ligne](#)

Trois guides sont proposés pour créer des documents EPUB accessibles avec les logiciels :

Guide pour Adobe InDesign ([odt 623Ko](#)) ([pdf 894Ko](#))

Guide pour Quark XPress ([odt 394Ko](#)) ([pdf 598Ko](#))

Guide pour iBook Author ([odt 473Ko](#)) ([pdf 648Ko](#))

Ressources RGAA

en marge du référentiel pour mieux appréhender le RGAA

Développement et intégration de sites web accessibles

- **Guide de l'intégrateur RGAA 3**

Ce guide est destiné aux intégrateurs web, aux personnes chargées de réaliser les gabarits HTML et CSS. Le guide est organisé sous forme de 12 fiches thématiques.

[Consulter le « Guide de l'intégrateur RGAA 3 » en ligne](#)

[Télécharger les sources du guide de l'intégrateur RGAA 3](#)

- **Guide du développeur RGAA 3**

Ce guide est destiné au développeur web et vient compléter le guide de l'intégrateur RGAA 3. Il aborde plus particulièrement les problématiques à traiter par le développeur pour répondre aux critères du RGAA 3.

[Consulter le « Guide du développeur RGAA 3 » en ligne](#)

[Télécharger les sources du guide du développeur RGAA 3](#)

Ressources RGAA

en marge du référentiel pour mieux appréhender le RGAA

Développement et intégration de sites web accessibles

- **Accessibilité des bibliothèques JavaScript**

Cette rubrique aborde l'accessibilité de composants JavaScript publiés par les principaux éditeurs de bibliothèques. Les bibliothèques étudiées sont :

jQuery + jQuery-ui

Bootstrap + plugin PayPal

AngularJS + AngularUI Bootstrap

React + Bootstrap

ReactJS

[Télécharger les sources de l'étude sur l'accessibilité des bibliothèques JavaScript](#)

Un tutoriel expliquant comment corriger l'accessibilité des composants selon la bibliothèque utilisée, est disponible en ligne. Il propose des liens vers les corrections quand elles sont disponibles.

[Consulter le tutoriel « Composants d'interface JavaScript » en ligne](#)

- **Suite de tests pour composants RGAA 3**

La suite de tests est destinée à l'accompagnement des développeurs JavaScript dans l'évaluation des composants complexes basés sur ARIA : Accordion, Dialog, ProgressBar, RadioButton, Checkbox, Slider, TabPanel et Tooltip.

[Consulter la « Suite de tests pour composants RGAA 3 » en ligne](#)

Ressources RGAA

en marge du référentiel pour mieux appréhender le RGAA

Développement et audit d'applications mobiles

Pour accompagner les développeurs d'applications mobiles ainsi que les personnes amenées à en évaluer l'accessibilité, des ressources spécifiques ont été produites.

- **Guide de conception d'applications mobiles accessibles**

Ce guide apporte quelques clefs dans la rédaction de spécifications techniques prenant en compte l'accessibilité pour les chefs de projets, les graphistes et les concepteurs d'applications mobiles.

[Consulter le « Guide de conception d'applications mobiles accessibles » en ligne](#)

- **Guide de développement d'applications mobiles accessibles avec les API Android et iOS**

Ce guide passe en revue les API fournies par les systèmes Android et iOS et met en avant les éléments à utiliser pour créer une application accessible.

[Consulter le « Guide de développement d'applications mobiles accessibles avec les API Android et iOS » en ligne](#)

Ressources RGAA

en marge du référentiel pour mieux appréhender le RGAA

- **Guide de développement d'applications mobiles hybrides accessibles avec Ionic et OnsenUI**

Ce guide présente des techniques à utiliser pour créer des applications hybrides accessibles à partir des frameworks Ionic et OnsenUI. Un tutoriel est proposé pour chacun de ces deux frameworks.

[Consulter le « Guide de développement d'applications mobiles hybrides accessibles avec Ionic et OnsenUI » en ligne](#)

- **Guide d'audit d'applications mobiles**

Ce guide présente des technologies d'assistance disponibles sous Android et iOS (gestion des couleurs, lecteurs d'écran, etc.) et les principales actions qu'elles permettent de réaliser.

Il a pour principaux objectifs de permettre une vérification de la conformité des implémentations et de fournir quelques clefs dans la rédaction de recommandations. Le guide s'appuie sur les critères RGAA 3 nécessitant une adaptation au contexte mobile et propose une méthodologie à suivre pour les évaluer.

[Consulter le « Guide d'audit d'applications mobiles » en ligne](#)

Ressources RGAA

en marge du référentiel pour mieux appréhender le RGAA

Autres référentiels pour l'accessibilité numérique

- **Référentiel d'évaluation d'applications : RGAA-APPS**

Construit sur le même modèle que le RGAA 3, le référentiel RGAA-APPS permet d'évaluer le niveau d'accessibilité des interfaces graphiques logicielles de bureau ou mobile.

[Consulter le « Référentiel RGAA-APPS » en ligne](#)

[Télécharger les sources du référentiel RGAA-APPS](#)

- **Référentiel pour les gestionnaires de contenus (CMS)**

Le W3C a publié une spécification dédiée aux éditeurs de contenus : ATAG (Authoring Tool Accessibility Guidelines), rédigé sur le même modèle que les WCAG, c'est-à-dire avec des critères normatifs.

Construit sur le même modèle que le RGAA 3, le référentiel pour les gestionnaires de contenus (CMS) permet d'évaluer les aspects fonctionnels des outils d'édition en se basant sur les normes internationales ATAG 2.0

[Consulter le « Référentiel pour les gestionnaires de contenus \(CMS\) » en ligne](#)

[Télécharger les sources du référentiel pour les gestionnaires de contenus \(CMS\)](#)

Ressources RGAA

en marge du référentiel pour mieux appréhender le RGAA

Pour aller plus loin

Accéder aux ressources RGAA

<https://references.modernisation.gouv.fr/ressources>

<https://github.com/DISIC/>

Apporter une remarque, proposer une amélioration, ...

<https://github.com/DISIC/«ressource concernée»/issues>

Accéder à la dernière **Mise à jour 2017 du RGAA 3**

<http://references.modernisation.gouv.fr/rgaa/>

Se renseigner

rgaa.sgmap@modernisation.gouv.fr

Schéma pluriannuel de mise en accessibilité

Contenu recommandé

Le schéma pluriannuel traite notamment

- de la (ou des) personne(s) responsable(s) de l'accessibilité numérique, de l'organisation interne pour gérer et contrôler l'accessibilité numérique, des ressources et expertises externes auxquelles il est fait appel, des moyens techniques et de l'outillage pour tester l'accessibilité numérique ;
- de la prise en compte dans les fiches de poste et des compétences requises ;
- des actions de formation et de sensibilisation ;
- des exigences d'accessibilité à rappeler dans les conventions établies par les administrations de tutelle avec leurs opérateurs, délégataires ou partenaires ;
- de l'intégration de l'accessibilité numérique dans les clauses contractuelles (appels d'offres et devis), des critères de notation et de sélection des prestataires, des procédures de recette ;
- des travaux de mise en conformité et de leur programmation ;
- des audits de conformité ;
- de la prise en compte de l'accessibilité numérique au plus tôt dans les nouveaux projets ;
- de l'identification et de la surveillance prioritaire de l'accessibilité des contenus les plus consultés et des services les plus utilisés ;
- de la prise en compte des personnes en situation de handicap dans les tests utilisateurs ;
- de la répartition des actions dans un plan d'actions sur 3 ans maximum.

Liste des critères pour le diagnostic rapide d'un site internet, intranet ou extranet

Numéro	Réf. RGAA	Niveau	Intitulé du critère
1	1.1	A	Chaque image a-t-elle une alternative textuelle ?
2	3.1	A	Dans chaque page Web, l'information ne doit pas être donnée uniquement par la couleur. Cette règle est-elle respectée ?
3	4.1	A	Chaque média temporel pré-enregistré a-t-il, si nécessaire, une transcription textuelle ou une audio-description (hors cas particuliers) ?
4	4.18	A	Chaque son déclenché automatiquement est-il contrôlable par l'utilisateur ?
5	5.3	A	Pour chaque tableau de mise en forme, le contenu linéarisé reste-t-il compréhensible ?
6	5.7	A	Pour chaque tableau de données, la technique appropriée permettant d'associer chaque cellule avec ses en-têtes est-elle utilisée ?
7	6.1	A	Chaque lien est-il explicite (hors cas particuliers) ?
8	6.5	A	Dans chaque page web, chaque lien, à l'exception des ancres, a-t-il un intitulé ?
9	7.1	A	Chaque script est-il, si nécessaire, compatible avec les technologies d'assistance
10	7.3	A	Chaque script est-il contrôlable par le clavier et la souris (hors cas particuliers) ?
11	8.3	A	Dans chaque page Web, la langue par défaut est-elle présente ?
12	8.4	A	Pour chaque page Web ayant une langue par défaut, le code de langue est-il pertinent ?

Numéro	Réf. RGAA	Niveau	Intitulé du critère
13	8.6	A	Pour chaque page Web ayant un titre de page, ce titre est-il pertinent ?
14	9.1	A	Dans chaque page Web, l'information est-elle structurée par l'utilisation appropriée de titres ?
15	10.3	A	Dans chaque page Web, l'information reste-t-elle compréhensible lorsque les feuilles de styles sont désactivées ?
16	10.6	A	Dans chaque page Web, chaque lien dont la nature n'est pas évidente est-il visible par rapport au texte environnant
17	10.7	A	Dans chaque page Web, pour chaque élément recevant le focus, la prise de focus est-elle visible ?
18	11.1	A	Chaque champ de formulaire a-t-il une étiquette ?
19	11.2	A	Chaque étiquette associée à un champ de formulaire est-elle pertinente ?
20	11.5	A	Dans chaque formulaire, les informations de même nature sont-elles regroupées, si nécessaire ?
21	11.6	A	Dans chaque formulaire, chaque regroupement de champs de formulaire a-t-il une légende ?
22	11.9	A	Dans chaque formulaire, chaque regroupement de champs de formulaire a-t-il une légende ?
23	11.10	A	Dans chaque formulaire, le contrôle de saisie est-il utilisé de manière pertinente ?
24	12.13	A	Dans chaque page Web, l'ordre de tabulation est-il cohérent ?
25	12.14	A	Dans chaque page Web, la navigation ne doit pas contenir de piège au clavier. Cette règle est-elle respectée ?